

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 8.7

Date de révision 07.03.2023

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression 07.07.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Solution ammoniacale a 25 % pour analyses EMSURE® ISO, Reag. Ph Eur

Code Produit : 1.05432

Code produit : 105432

Marque : Millipore

No REACH : Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réactif pour analyses, Production chimique

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Merck Life Science S.A.S  
80 Rue de Luzais  
F-38297 SAINT QUENTIN FALLAVIER CEDEX

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel : +33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

d'Urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Corrosion cutanée (Sous-catégorie 1B), H314

Lésions oculaires graves (Catégorie 1), H318

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système respiratoire, H335

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique (Catégorie 1), H400

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Catégorie 2), H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Informations Additionnelles sur les Dangers	aucun(e)

### Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Informations Additionnelles sur les Dangers	aucun(e)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Composant	Classification	Concentration	
<b>ammoniac solution</b>			
No.-CAS	1336-21-6	Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 2; H314, H318, H335, H400, H411 Limites de concentration: >= 5 %: STOT SE 3, H335; Facteur M - Aquatic Acute: 10	>= 25 - < 30 %
No.-CE	215-647-6		
No.-Index	007-001-01-2		
Numéro d'enregistrement	01-2119488876-14-XXXX		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Le secouriste doit se protéger.

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), éviter le vomissement (danger de perforation). Appeler immédiatement un médecin. Eviter les tentatives de neutralisation.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance et/ce mélange.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes d'azote (NOx)

Non combustible.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

### **5.4 Information supplémentaire**

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Éviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant pour liquides, par exemple le Chemizorb® OH<sup>-</sup> (Art.Nr. 101596). Evacuer pour l'élimination. Nettoyer la zone contaminée.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'élimination, voir section 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

#### **Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions de stockage**

Pas de récipients en métal ou métaux légers.

Bien fermé.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

#### **Classe de stockage**

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 8B: Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

##### Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).  
Contact total

Matériel: caoutchouc butyle  
épaisseur minimum: 0,7 mm  
Délai de rupture: 480 min  
Matériel testé :Butoject® (KCL 898)

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile  
épaisseur minimum: 0,40 mm  
Délai de rupture: 240 min  
Matériel testé :Camatril® (KCL 730 / Aldrich Z677442, Taille M)

##### Protection du corps

vêtements de protection

##### Protection respiratoire

Type de Filtre recommandé: Filtre de type K

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- |  |  |
|--|--|
| a) Etat physique   | liquide  |
| b) Couleur   | incolore   |
| c) Odeur   | nauséabonde  |
| d) Point de fusion/point de congélation                            | Point de fusion: -57,5 °C  |
| e) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition           | 37,7 °C à 1.013 hPa  |
| f) Inflammabilité (solide, gaz)                                    | Donnée non disponible  |
| g) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Limite d'explosivité, supérieure: 33,6 % (v)<br>Limite d'explosivité, inférieure: 15,4 % (v)   |
| h) Point d'éclair  | Donnée non disponible  |
| i) Température d'auto-inflammation                                 | Donnée non disponible  |
| j) Température de décomposition                                    | Donnée non disponible  |
| k) pH  | à 20 °C<br>fortement alcalin   |
| l) Viscosité   | Viscosité, cinématique: Donnée non disponible<br>Viscosité, dynamique: Donnée non disponible   |
| m) Hydrosolubilité   | à 20 °C soluble  |
| n) Coefficient de partage: n-octanol/eau                           | log Pow: -1,38 - (substance anhydre), (bibliographie),<br>Bioaccumulation n'est pas à prévoir. |
| o) Pression de vapeur  | 483 hPa à 20 °C  |
| p) Densité   | 0,903 gcm <sup>3</sup> à 20 °C   |
| Densité relative   | Donnée non disponible  |
| q) Densité de vapeur relative                                      | Donnée non disponible  |
| r) Caractéristiques de la particule                                | Donnée non disponible  |
| s) Propriétés explosives   | Non classé parmi les explosifs.  |
| t) Propriétés comburantes  | non  |

### 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Donnée non disponible

### **10.2 Stabilité chimique**

L'ammoniaque elle-même n'est pas inflammable, mais peut former un mélange e air/ammoniaque inflammable en cas de dégazage.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Un risque d'explosion et/ou danger de formation de gaz toxiques existe avec les substances suivantes:

Oxydants

Mercuré

L'oxygène

composés de l'argent

azote trichlorure

hydrogène peroxyde

argent

hydrure d'antimoine

halogènes

Acides

Calcium

Chlore

Chlorites

sels d'or

perchlorates

hypochlorite de sodium

composés de mercure

halogène oxydes

Métaux lourds

Sels de métaux lourds

Des chlorures d'acide

Anhydrides d'acide

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

Boranes

Bore

Oxydes de phosphore

Acide nitrique

composés du silicium

chrome(VI) oxyde

chromyle chlorure

Réactions exothermiques avec:

Acétaldéhyde

Acroléine

Baryum

composés de bore

Brome

composés halogène-halogène

acide bromhydrique

silane

Chlorure d'hydrogène gazeux

composés halogéné

sulfate de diméthyle

azote oxydes

Fluor

Fluorure d'hydrogène

chlorates  
carbone dioxyde  
Oxyde d'éthylène  
polymérisable

#### **10.4 Conditions à éviter**

Chauffage.

#### **10.5 Matières incompatibles**

Aluminium, Plomb, Nickel, argent, Zinc, Cuivre, alliages de métaux, différents métaux

#### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie : voir section 5

---

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Mélange**

##### **Toxicité aiguë**

Oral(e): Donnée non disponible

Symptômes: irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, bronchite,

Conséquences possibles:, lésion des voies respiratoires

Dermale: Donnée non disponible

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin

Résultat: Fortes irritations

Remarques: (solution à 29%)

(RTECS)

Remarques: Dermatite

Nécrose

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin

Résultat: Fortes irritations

Remarques: (solution à 29%)

(RTECS)

Remarques: Mélange provoque des lésions oculaires graves.

Danger de perte de la vue !

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

##### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

##### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Mélange peut irriter les voies respiratoires. - Système respiratoire

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

## **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

## **11.2 Information supplémentaire**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Toux

Insuffisance respiratoire

bronchite

douleurs abdominales

Vomissements avec du sang

Nausée

effondrement

choc

Perte de conscience

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## **Composants**

### **ammoniac solution**

#### **Toxicité aiguë**

Oral(e): Donnée non disponible

Inhalation: Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

Dermale: Donnée non disponible

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Remarques: Provoque des brûlures de la peau.

Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarques: Provoque de graves lésions des yeux.

Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

#### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

#### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Donnée non disponible

**Danger par aspiration**  
Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Mélange

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité      Remarques: Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation      : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Effets biologiques:

Effet nocif par modification du pH.

Malgré la dilution, formation de mélanges toxiques et corrosifs avec l'eau.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Donnée non disponible

#### **Composants**

##### **ammoniac solution**

Toxicité pour les poissons

Essai en dynamique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 0,068 mg/l - 96 h

Remarques: (ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Ammonium sulfate

Toxicité pour la daphnie et les autres

Essai en statique CL50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 101 mg/l - 48 h

invertébrés aquatiques	Remarques: (ECHA) anhydre
Toxicité pour les poissons(Toxicité chronique)	Essai en dynamique NOEC - Ictalurus punctatus - 0,048 mg/l - 31 jr (OCDE ligne directrice 215) Remarques: anhydre
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques(Toxicité chronique)	Essai en dynamique CL50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 4,07 mg/l - 96 h (US-EPA) Remarques: Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Chlorure d'ammonium
	Essai en dynamique NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 0,79 mg/l - 96 h (US-EPA) Remarques: Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Chlorure d'ammonium

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local e chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même. Cf. [www.retrologistik.com](http://www.retrologistik.com) pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires. Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 2672

IMDG: 2672

IATA: 2672

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: AMMONIAC EN SOLUTION

IMDG: AMMONIA SOLUTION

IATA: Ammonia solution

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8

IMDG: 8

IATA: 8

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III



## Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Classification du mélange

Skin Corr.1B	H314
Eye Dam.1	H318
STOT SE3	H335
Aquatic Acute1	H400
Aquatic Chronic2	H411

### Procédure de classification:

Méthode de calcul

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter [mlsbranding@sial.com](mailto:mlsbranding@sial.com).



## Annexe: Scénario d'exposition

### Utilisations identifiées:

#### Utilisation: Utilisation industrielle

<b>SU3:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>SU3, SU9, SU 10:</b> Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, Fabrication de substances chimiques fines, Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
<b>PC19:</b> Intermédiaire <b>PC21:</b> Substances chimiques de laboratoire <b>PC39:</b> Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>PROC1:</b> Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable <b>PROC2:</b> Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée <b>PROC3:</b> Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) <b>PROC4:</b> Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. <b>PROC5:</b> Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) <b>PROC8a:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées <b>PROC8b:</b> Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées <b>PROC9:</b> Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) <b>PROC10:</b> Application au rouleau ou au pinceau <b>PROC15:</b> Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC7:</b> Formulation de préparations, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs, Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

#### Utilisation: Utilisation professionnelle

<b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>SU 22:</b> Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
<b>PC39:</b> Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>ERC2, ERC6a, ERC6b, ERC8b, ERC8e:</b> Formulation de préparations, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs, Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

#### Utilisation: Utilisation par les consommateurs

<b>SU 21:</b> Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
---

**SU 21:** Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

**PC39:** Cosmétiques, produits de soins personnels

**ERC8a, ERC8d:** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

---

## 1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation industrielle

---

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU3**  
Secteurs d'utilisation finale : **SU3, SU9, SU 10**  
Catégorie de produit chimique : **PC19, PC21, PC39**  
Catégories de processus : **PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC15**  
Catégories de rejet dans l'environnement : **ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC7:**

## 2. Scénario d'exposition

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Quantité journalière par site : 3.030 t  
(Msafe)

#### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 10

#### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année : 330  
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0 %

#### Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/j  
Traitement des Boues : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les

réglementations locales le permettent.

### **Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.

Méthodes d'élimination : (Efficacité (d'une mesure): 100 %)

#### **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

Quantité journalière par site : 757.575,7 kg  
(Msafe)

### **Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Facteur de Dilution (Rivière) : 10

### **Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Nombre de jours d'émission par année : 330

Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0 %

### **Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/j

Traitement des Boues : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

### **Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.

Méthodes d'élimination : (Efficacité (d'une mesure): 100 %)

#### **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:**

##### **ERC6a**

Quantité journalière par site : 2.424.242 kg  
(Msafe)

### **Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Facteur de Dilution (Rivière) : 10

Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 10

### **Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Nombre de jours d'émission par année : 330

Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0 %

### **Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Débit de l'effluent de la station de : 2.000 m3/j  
traitement des eaux usées  
Traitement des Boues : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les  
réglementations locales le permettent.

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Toutes les eaux usées contaminées doivent être  
traitées dans une station de traitement des eaux usées  
industrielles ou municipales qui intègre à la fois un  
traitement primaire et un secondaire.  
Méthodes d'élimination : (Efficacité (d'une mesure): 100 %)

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:**

**ERC6b**

Quantité journalière par site : 75.757 kg  
(Msafe)

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Facteur de Dilution (Rivière) : 10

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Nombre de jours d'émission par : 330  
année  
Facteur d'Emission ou de : 0 %  
Libération: Eau

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement : Station municipale de traitement des eaux usées  
des Eaux Usées  
Débit de l'effluent de la station de : 2.000 m3/j  
traitement des eaux usées  
Traitement des Boues : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les  
réglementations locales le permettent.

**Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Toutes les eaux usées contaminées doivent être  
traitées dans une station de traitement des eaux usées  
industrielles ou municipales qui intègre à la fois un  
traitement primaire et un secondaire.  
Méthodes d'élimination : (Efficacité (d'une mesure): 100 %)

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC7**

Quantité journalière par site : 75.757,5 kg  
(Msafe)

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**

Facteur de Dilution (Rivière) : 10

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Nombre de jours d'émission par : 330  
année  
Facteur d'Emission ou de : 0 %  
Libération: Eau

**Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement : Station municipale de traitement des eaux usées

des Eaux Usées

Débit de l'effluent de la station de : 2.000 m3/j

traitement des eaux usées

Traitement des Boues : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

### **Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.

Méthodes d'élimination : (Efficacité (d'une mesure): 100 %)

## **2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2**

### **Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 40 %.

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide très volatil

### **Fréquence et durée d'utilisation**

Fréquence d'utilisation : 8 heures / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

### **Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Extérieur / Intérieur : Intérieur sans ventilation aspirante locale (LEV)

### **Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité., Lunettes de sécurité à protection intégrale

## **2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC15**

### **Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 40 %.

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide très volatil

### **Fréquence et durée d'utilisation**

Fréquence d'utilisation : 8 heures / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

### **Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs**

Extérieur / Intérieur : Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV)

### **Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité., Lunettes de sécurité à protection intégrale

## **3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

Millipore- 1.05432

Page 19 de 27

The life science business of Merck operates as MilliporeSigma in the US and Canada



## Environnement

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
ERC2	EUSES		Eau douce		3030t/jour	1
ERC4	EUSES		Eau douce		757t/jour	1
ERC6a	EUSES		Eau douce		2424t/jour	1
ERC6b	EUSES		Eau de mer		75t/jour	1
ERC7	EUSES		Eau douce		75,75t/jour	1

## Travailleurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
PROC1	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			< 0,01
PROC1	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			< 0,01
PROC1		long terme, combiné, systémique			< 0,01
PROC1	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			< 0,01
PROC2	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,15
PROC2	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			< 0,01
PROC2		long terme, combiné, systémique			0,16
PROC2	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			0,5

\*Ratio de caractérisation des risques

PROC3	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,03
PROC3	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			< 0,01
PROC3		long terme, combiné, systémique			0,03
PROC3	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			0,1
PROC4	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,06

PROC4	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,04
PROC4		long terme, combiné, systémique			0,1
PROC4	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			0,2
PROC5	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,15
PROC5	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,08
PROC5		long terme, combiné, systémique			0,23
PROC5	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			0,51
PROC8a	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,15
PROC8a	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,08
PROC8a		long terme, combiné, systémique			0,23
PROC8a	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			0,51
PROC8b	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,04
PROC8b	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,08
PROC8b		long terme, combiné, systémique			0,13
PROC8b	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			0,15
PROC9	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,12
PROC9	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,04
PROC9		long terme, combiné, systémique			0,16
PROC9	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			0,4
PROC10	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,15

PROC10	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			0,16
PROC10		long terme, combiné, systémique			0,31
PROC10	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			0,51
PROC15	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,03
PROC15	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			< 0,01
PROC15		long terme, combiné, systémique			0,03
PROC15	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			0,1

\*Ratio de caractérisation des risques

#### 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Pour analyser les évaluations d'exposition du personnel réalisées avec ECE  
[www.merckmillipore.com/scideex](http://www.merckmillipore.com/scideex).

Veillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).

---

#### 1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation professionnelle

---

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU 22**  
Secteurs d'utilisation finale : **SU 22**  
Catégorie de produit chimique : **PC39**  
Catégories de rejet dans l'environnement : **ERC2, ERC6a, ERC6b, ERC8b, ERC8e:**

#### 2. Scénario d'exposition

## 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Quantité journalière par site : 3.030 t  
(Msafe)

### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 10

### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année : 330  
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0 %

### Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/j  
Traitement des Boues : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

### Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.  
Méthodes d'élimination : (Efficacité (d'une mesure): 100 %)

## 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:

### ERC6a

Quantité journalière par site : 2.424.242 kg  
(Msafe)

### Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière) : 10  
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 10

### Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année : 330  
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0 %

### Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées  
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/j  
Traitement des Boues : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

### **Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.

Méthodes d'élimination : (Efficacité (d'une mesure): 100 %)

#### **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:**

##### **ERC6b**

Quantité journalière par site (Msafe) : 75.757 kg

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque**  
Facteur de Dilution (Rivière) : 10

##### **Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement**

Nombre de jours d'émission par année : 330

Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0 %

### **Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/j

Traitement des Boues : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

### **Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination**

Traitement des déchets : Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.

Méthodes d'élimination : (Efficacité (d'une mesure): 100 %)

#### **2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:**

##### **ERC8b, ERC8e**

##### **Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles**

Air : Ventilation par aspiration équipée de laveurs de gaz.

Eau : S'assurer que toute l'eau usée soit collectée et traitée via une STEP.

### **Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales**

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Efficacité (d'une mesure) : 90 %

#### **2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15**

##### **Caractéristiques du produit**

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 40 %.

Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Liquide très volatil

### Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : 8 heures / jour  
Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV)

### Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité., Lunettes de sécurité à protection intégrale

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

### Environnement

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
ERC2	EUSES		Eau douce		3030t/jour	1
ERC6a	EUSES		Eau douce		2424t/jour	1
ERC6b	EUSES		Eau de mer		75t/jour	1
ERC8b	EUSES		Tous les compartiments			< 1

### Travailleurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
PROC15	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, systémique			0,06
PROC15	ECETOC TRA 3	long terme, dermique, systémique			< 0,01
PROC15		long terme, combiné, systémique			0,06
PROC15	ECETOC TRA 3	long terme, par inhalation, local			0,2

\*Ratio de caractérisation des risques

## 4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Pour analyser les évaluations d'exposition du personnel réalisées avec ECE  
[www.merckmillipore.com/scideex](http://www.merckmillipore.com/scideex).

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety

assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).

## 1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation par les consommateurs

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU 21**  
Secteurs d'utilisation finale : **SU 21**  
Catégorie de produit chimique : **PC39**  
Catégories de rejet dans l'environnement : **ERC8a, ERC8d:**

## 2. Scénario d'exposition

### 2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e

#### Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Ventilation par aspiration équipée de laveurs de gaz.  
Eau : S'assurer que toute l'eau usée soit collectée et traitée via une STEP.

#### Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement : Station municipale de traitement des eaux usées des Eaux Usées  
Efficacité (d'une mesure) : 90 %

## 3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

### Environnement

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
ERC8b	EUSES		Tous les compartiments			< 1

## 4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G:

Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).